

PROJET DE PROGRAMME
MESURES TECHNIQUES DE CONSERVATION DES RESSOURCES
HALIEUTIQUES EN MEDITERRANEE, le 7 juin 2010
Hôtel Fuerte Marbella (Calle del Fuerte)

- 15h00 Ouverture des travaux par le Président de séance.
- Allocution de M. Gonzalez Gil de Bernabé, Vice-président du CCR Méditerranée.
- Rappel des difficultés techniques d'application et impact socio-économique de certaines mesures sur les activités des pêcheurs (Giampaolo Buonfiglio)
 - Initiatives du secteur de la capture relatives au règlement 1967/2006 (Javier Garat)
 - Analyse et clarification par la Commission relative à l'interprétation de l'article 13 sur les distances et profondeur minimales en rapport avec l'utilisation de certains engins de pêche.
 - Interprétation par la Commission de l'article 14 relatif aux dérogations temporaires sur le maillage et la distance minimale de la côte pour certains engins de pêche
 - Clarification et interprétation par la Commission de l'article 19 relatif aux plans de gestion pour certaines pêcheries dans les eaux territoriales
- 17h00 Pause-café.
- 17h30 * Echange d'expériences sur l'épaisseur du fil tressé pour les mailles des chaluts (annexe I)
- Réflexion sur le contenu de l'article 4 sur les habitats protégés. Natura 2000-zones marines protégées : conséquences négatives et positives pour les pêcheurs.
 - Si possible, adoption d'un projet d'avis du CCR Méditerranée sur une demande éventuelle de modification du règlement.
- 18h30 Divers et notamment :
- debriefing sur les conclusions de la réunion plénière de la CGPM (Grèce, avril 2010)
 - debriefing sur la réunion de la Cites (Doha, mars 2010).
- 19h00 Fin de la réunion.

